

03 MAI 2019

2R

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 Euros
Siège social : 2B, rue du Général Rapp
67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG 435 350 871

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente novembre,
A 14 heures,

Les associés de la société 2R SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

☞ **Monsieur Richard RAUGEL**

titulaire de dix actions en pleine propriété, ci

10 actions

☞ **Madame Virginie RAUGEL,**

titulaire de vingt actions en pleine propriété, ci

20 actions

Total des actions des associés présents : 30 actions sur les 30 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard RAUGEL, Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mode de consultation,
- Lecture du rapport du Président,

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire, détermination de ses pouvoirs, fixation de sa rémunération ;
- Démission du Directeur général ;
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale du Président. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des actions composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la Présidente aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Richard RAUGEL de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée illimitée :

Madame Virginie RAUGEL,
demeurant 134, rue d'Altorf à 67120 DACHSTEIN.

Madame Virginie RAUGEL percevra, en rémunération de ses fonctions de Présidente, un traitement qui sera fixé ultérieurement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Virginie RAUGEL déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de la Madame Virginie RAUGEL de son mandat de Directeur Général, à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

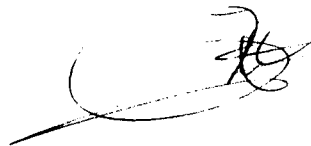
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président démissionnaire, la nouvelle Présidente et par les associés présents ou représentés.

Richard RAUGEL

(Bon pour démission des fonctions de Président)

"Bon pour démission des fonctions de Président"



Virginie RAUGEL

(Bon pour démission des fonctions de Directeur Général et
acceptation des fonctions de Présidente)

Bon pour démission des fonctions
de Directeur Général et acceptation des
fonctions de Présidente

